

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Montpellier, le

1 1 OCT. 2016

Direction Energie Connaissance Département Autorité Environnementale Division Evaluation Environnementale Est

à

Réf. Chr:

Nos réf.: 2016-004487

Affaire suivie par: Eric BOUSQUET eric.bousquet@developpement-durable.gouv.fr Tél. 04 34 46 66 85 - Fax: 04 67 15 68 12

Monsieur le Maire

Commune de Nages-et-Solorgues Hôtel de ville 30114 NAGES-ET-SOLORGUES

Le Préfet de la Région Occitanie

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

projet de Aménagement de la ZAC Les Marquises sur la commune de Nages-et-Solorgues (30) déposé par Commune de Nages-et-Solorgues.

Par courrier reçu le 10/08/2016, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Aménagement de la ZAC Les Marquises sur la commune de Nages-et-Solorgues (30) déposé par Commune de Nages-et-Solorgues.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Frédéric DENTAND